

Contractuels et corps de l'environnement :

MOBILISEZ-VOUS !



Quasi-statut des personnels contractuels AFB – ONCFS – CELRL

Lors des deux dernières rencontres avec les syndicats, en juin et juillet, le ministère a présenté un projet de quasi- statut **inacceptable**, avec notamment :

- des régimes indemnitaires inférieurs de 30 à 50% à ceux des corps de fonctionnaires équivalents qui peuvent conduire à des écarts compris entre 50 000 et 200 000 € **sur une carrière complète !**
- des **conditions de reclassement** pour certaines catégories bien plus **défavorables** que les conditions de recrutement futures.
- des **conditions de recrutement et de mobilité** qui **interdiront toute mobilité** hors de son champ d'application et tout recrutement de personnels expérimentés !

Nous réclamons la création d'un statut équivalent à celui des Agences depuis qu'il existe, et il aura fallu 8 années pour que le chantier ouvre.

L'application de ce quasi-statut en l'état figera vos conditions de rémunérations, recrutement et mobilité pour les 20 prochaines années.

Mobilisez-vous donc derrière nous pour exiger de vraies avancées sociales !

D'autres dossiers d'importance concernant les contractuels ne sont toujours pas réglés qui peuvent très fortement pénaliser ces personnels comme **la non application des accords Jacob** et **la modification de la distribution de la prime de service et rendement**.

Nous ne lâcherons rien !

Requalification des corps de l'environnement (ATE-TE)

S'agissant des ATE, lors de la dernière réunion sur le plan de requalification (15 juillet), l'administration nous a ressorti les promesses non tenues de 2011, soit 150 requalifications de C en B. Pire, elle y a **rajouté une contrainte** avec l'étalement de la mesure sur 3 ans. Rien à voir avec une requalification telle que nous l'avons toujours portée et qui permette une transformation de tous les postes de C en B.

Et il serait illusoire de penser que ce premier passage de 150 ATE en TE est l'amorce pour une future transformation de l'ensemble des postes ! Cette requalification se pose en tant que simple rustine, satisfaisant au passage un lobbying réclamant la création de postes d'adjoints !

L'accession à ces 150 postes se fera selon le carcan traditionnel : 2/3 en liste d'aptitude, 1/3 en examen professionnel. Les 150 postes ne sont pas une aubaine, elles vont créer des tensions et des interrogations : qui postule ? Les postes ouverts en TE passent-ils en tour de mutation interne auparavant ? Si aucun agent d'un service ne parvient à être "requalifié", est-ce un autre qui prend le poste d'adjoint dérogeant ainsi à l'effectif théorique issu de la cartographie des effectifs tant décriée ? A l'inverse, si plusieurs agents du même service sont "requalifiables" comment distribue t'on le poste ?

S'agissant des TE, aucune information concernant la requalification des B en B+ ou en A n'a été fournie par le ministère. L'intégration dans le Nouvel Espace Statutaire ne semble également plus d'actualité.

Dès les premières annonces du ministère, nous avons dénoncé l'effet rustine de la requalification des 150 postes de C en B (70 à l'ONEMA). La création de postes d'adjoints équivaut à un changement d'organigramme, bien loin d'être essentiel, alors que les personnels sont en attente d'une juste reconnaissance et d'une réelle valorisation de leurs métiers.

Nous dénonçons également l'absence de perspective pour les techniciens.



Comme pour les ITA, ce dossier d'importance ne doit pas masquer d'autres dossiers en souffrance comme par exemple **l'harmonisation des régimes indemnitaires** (technicité et risque) des corps de l'Environnement ou **les conséquences de l'application de la cartographie des effectifs ou de l'IGTT.**

Dernière réflexion en cours : la RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, qui va devenir, d'ici fin 2016, le nouvel outil indemnitaire de référence en remplaçant la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat. Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création de ce RIFSEEP a pour objet de rationaliser et simplifier le paysage indemnitaire.

Même si l'administration garantit qu'il n'y aura pas de perte de rémunération, qui peut le croire ? Les primes de mobilité sont en ce moment malmenées, ou à tout le moins, vont devoir être justifiées. Les autres primes perçues à l'ONEMA, pointées également par la cour des comptes, risquent d'être "revisitées"...

Soyons vigilants, force de proposition et réactifs !

Nous défendons au quotidien vos intérêts, vos dossiers, votre avenir, avec nos moyens. Mais nous sommes face à des échéances qui risquent de figer durablement notre paysage professionnel et qui réclament une mobilisation massive des personnels.

Dans les jours à venir des actions fortes et globales vont être proposées. Seule une mobilisation d'envergure pourra donner un signal marquant à notre tutelle !

MOBILISEZ-VOUS maintenant !

Ensemble, soyons plus forts !

